

CAH

Rapport de synthèse Consultations sur le Cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2)

AVRIL 2013



UNISDR
The United Nations Office for Disaster Risk Reduction

Rapport de synthèse :
Consultations sur le Cadre d'action post-2015 pour la réduction des
risques de catastrophe (CAH2)
AVRIL 2013

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 2 |
| I. HISTORIQUE | 2 |
| II. OBSERVATIONS | 4 |
| 1. Enseignements tirés de l'actuel CAH | 4 |
| 2. Meilleure compréhension des risques..... | 5 |
| 3. Un CAH2 pour les municipalités et les citoyens..... | 6 |
| 4. Opportunités économiques et investissements du secteur privé | 7 |
| 5. Gouvernance et responsabilisation accrues | 7 |
| 6. Exploitation des avantages des approches intégrées | 8 |
| 7. Changement climatique | 9 |
| 8. Progrès scientifiques et technologiques..... | 10 |
| 9. Développer le leadership des femmes | 10 |
| III. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS À CE JOUR | 10 |
| 1. Action locale | 11 |
| 2. Approches intégrées | 13 |
| 3. Environnement favorable..... | 14 |
| 3.1 Décisions raisonnées en fonction des risques..... | 14 |
| 3.2 Sensibilisation du public | 15 |
| 3.3 Développement des moyens | 15 |
| 3.4 Gouvernance et responsabilisation..... | 16 |
| 3.5 Suivi | 19 |
| 3.6 Ressources | 19 |
| IV. LA VOIE À SUIVRE : LE PROCESSUS DE CONSULTATION POUR LE CAH2 | 20 |
| ANNEXE 1 : Pays et territoires ayant participé aux consultations sur le CAH2 via l'outil HFA Monitor | 22 |
| (au moment de la publication) | 22 |
| ANNEXE 2 : LISTE DES CONSULTATIONS SUR LE CAH2 | 24 |

INTRODUCTION

Ce rapport de synthèse fournit à l'ensemble des intervenants un aperçu des questions soulevées jusqu'ici dans le cadre des consultations sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) et du développement de ce dernier. Ce rapport vise avant tout à éclairer les consultations ultérieures et à permettre l'élaboration d'un projet de CAH2 à l'issue de la quatrième session de la Plate-forme mondiale, prévue en mai 2013.

Le rapport est divisé en quatre parties. L'historique décrit le contexte des consultations et recense les sources d'information du rapport. Les observations de l'UNISDR proposent un aperçu et une analyse des principaux points à envisager pour les consultations sur le CAH2. La synthèse classe les idées et suggestions issues des consultations tenues à ce jour selon trois catégories : action locale, approches intégrées et environnement favorable. Enfin, la dernière partie se penche sur l'avenir du processus de consultation afférent au CAH2.

I. HISTORIQUE

Le Cadre d'action de Hyogo (CAH) a été conçu pour stimuler le travail mondial sur la réduction des risques de catastrophe. Il a été créé par les Nations unies en vertu du Cadre international d'action pour la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles de 1989, puis articulé plus avant par la Stratégie de Yokohama et le Plan d'action de 1994 ainsi que par la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes de 1999. Ces documents constituent le cadre de référence global des Nations unies en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience face aux aléas naturels et liés à l'activité humaine.

Lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue en janvier 2005, 168 pays ont adopté le *Cadre d'action de Hyogo (CAH) 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*. La même année, l'Assemblée générale des Nations unies a entériné le CAH avec la résolution 60/195, ce dernier répondant à la nécessité de définir une approche exhaustive, intégrée et multidisciplinaire pour l'identification et la mise en œuvre de mesures pour la réduction des risques de catastrophe.

En décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations unies (résolution 67/209) a décidé de convoquer la Troisième conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe au Japon début 2015 afin d'examiner la mise en œuvre du CAH sur son mandat de dix ans et définir un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (baptisé Cadre d'action de Hyogo 2 ou CAH2). Le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) a été invité à assurer le secrétariat pour cette troisième conférence mondiale, à faciliter l'élaboration du CAH2 et à coordonner les activités préparatoires en concertation avec tous les intervenants concernés.

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies en charge de la réduction des risques de catastrophe, Margareta Wahlström, et l'ambassadeur du Japon auprès des organisations internationales à Genève, Yoichi Otabe, ont officiellement lancé les consultations en mars 2012. Parallèlement, la note d'information intitulée « *Vers un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe* » a été publiée, définissant deux phases de consultations¹.

La première phase des consultations prévue de mars 2012 à mai 2013 (plate-forme mondiale) est centrée sur les questions de fond essentielles à examiner pour l'élaboration d'un nouveau cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe. La seconde phase des consultations prévue de juin 2013 à début 2015 (Conférence mondiale) se penchera sur la teneur et la forme du projet de CAH2. Les

¹ <http://preventionweb.net/go/25129>

consultations s'appuient sur divers forums, notamment des réunions internationales, des événements spécialement organisés à cet effet, les plates-formes mondiales et régionales pour la réduction des risques de catastrophe, les assemblées d'organisations intergouvernementales, des débats au niveau national, des réunions avec divers intervenants et les apports de la société civile.

Ce rapport de synthèse réunit les points de vue exprimés tout au long de la première année de consultations et provenant de sources nombreuses et variées : (i) cycle d'évaluation 2011-13 du CAH (HFA Monitor), qui a invité les pays participants à identifier les éléments les plus importants pour le CAH2 (voir annexe 1) ; (ii) rapports des consultations nationales ; (iii) points de vue de pays engagés dans différents processus internationaux intégrant des débats sur le CAH2² ; (iv) plates-formes régionales (et sous-régionales) sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique, en Asie, dans le Pacifique, en Europe, sur le continent américain, dans les Etats arabes, en Asie centrale et dans le Caucase ; (v) consultations avec des collectivités et des ONG ; (vi) résultats des auto-évaluations des municipalités sur la résilience face aux catastrophes dans le cadre de la campagne « Pour des villes résilientes » ; (vii) débats en ligne ; (viii) points de vue de groupes d'intervenants, par exemple des maires, des parlementaires et le secteur privé ; et (ix) comité consultatif sur le CAH2 auprès de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en charge de la réduction des risques de catastrophe.

En outre, plusieurs documents et publications ont été utilisés comme références. Les plus importants sont, entre autres, *la Stratégie de Yokohama* (1994), *la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes* (1999), *le Cadre d'action de Hyogo (CAH) 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes* (2005), *l'évaluation intermédiaire du Cadre d'action de Hyogo* (2010), les *Bilans mondiaux* (2007, 2009, 2011 et projet pour 2013) et les résumés du président des première, deuxième et troisième sessions de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe.

L'UNISDR a inséré des notes de bas de page tout au long du texte pour indiquer les points de vue correspondants de certains pays ou intervenants. Elles ne reprennent pas l'intégralité des intervenants adoptant le point de vue concerné et ne constituent nullement des citations directes.

² En exemple, citons la Réunion thématique spéciale sur les catastrophes liées à l'eau du Secrétaire général de l'ONU (5-6 mars 2013), les sections relatives aux catastrophes des conclusions de la conférence Rio+20, les conclusions de l'analyse de haut niveau de la Stratégie de Maurice, les conclusions du Sommet 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le rapport de synthèse de la réunion de mai 2012 du comité de pilotage des amis de l'eau pour Rio+20.

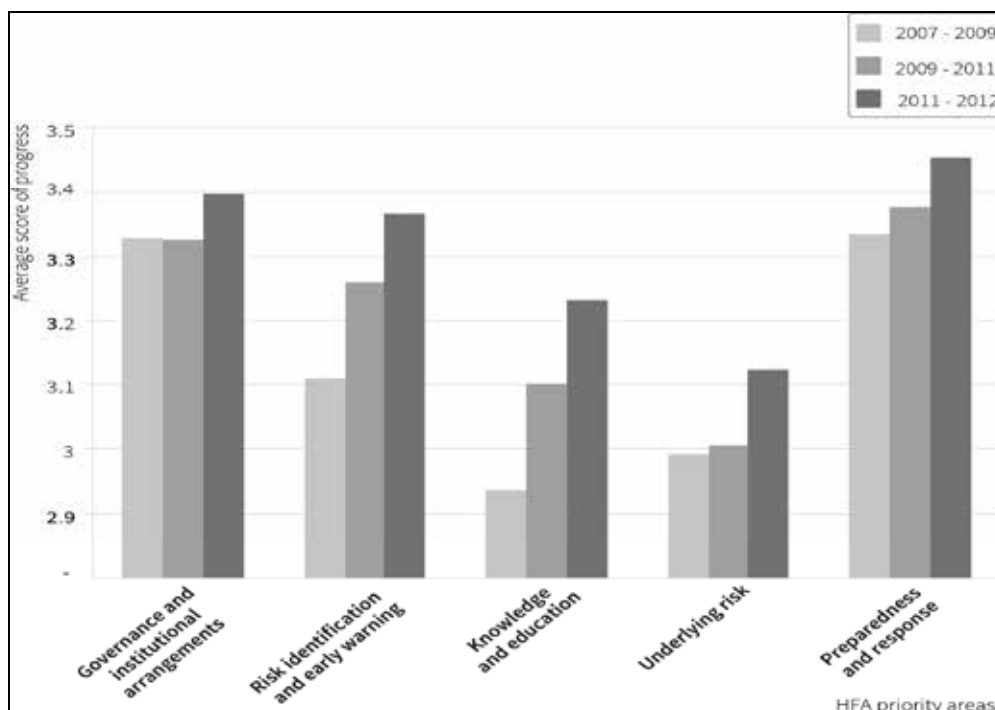
II. OBSERVATIONS

Les commentaires soulevés lors des consultations ont mis à jour plusieurs problématiques qui ouvrent la voie à une nouvelle génération d'approches de réduction des risques et de résilience. Ces problématiques sont rassemblées en neuf observations, ci-dessous, mais doivent être examinées plus attentivement et leurs implications pour la mise en œuvre mieux étudiées. Ces observations visent à nourrir les débats lors de la prochaine série de consultations sur le CAH2.

1. Enseignements tirés de l'actuel CAH

Le Cadre d'action de Hyogo (CAH) vise explicitement des « nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ». La résilience désigne la capacité d'un système à réduire, prévenir, anticiper et absorber les effets d'un événement catastrophique, et à s'y adapter et s'en relever, de manière efficace et opportune. Ceci implique de garantir la préservation, la remise en état ou l'amélioration des structures et fonctions fondamentales dudit système³. La résilience résulte de la réalisation de différents objectifs, parmi lesquels la réduction de la pauvreté, la réduction des risques de catastrophe, l'existence de modes de subsistance durables et l'adaptation au changement climatique. Elle est une composante intégrante du développement durable, bien que la définition des indicateurs de résilience doive être précisée.

Les trois cycles d'évaluation menés depuis 2007 révèlent des progrès constants des gouvernements dans la mise en œuvre des cinq priorités et des trois objectifs stratégiques du Cadre d'action de Hyogo (CAH).



La plupart des progrès rapportés concernent les priorités d'action 1 et 5, c'est-à-dire une amélioration des moyens d'intervention face aux catastrophes. Certaines observations montrent une hausse des investissements réalisés par plusieurs pays dans la gestion corrective des risques de catastrophe bien que peu d'entre eux documentent systématiquement ces investissements. D'autres données indiquent une tendance à la baisse du risque de mortalité, grâce à l'amélioration des conditions de développement

³ Plan d'action 2013 des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe pour la résilience.

et des moyens d'intervention. En revanche, les pertes économiques tendent à augmenter : dans certains pays, elles ont plus que triplé au cours des vingt dernières années⁴. Enfin, il est à souligner que les progrès sont faibles dans tous les pays pour la réalisation de la priorité d'action 4 du CAH, qui vise la prise en charge directe des facteurs de risque sous-jacents.

Beaucoup de pays et d'intervenants sont désormais relativement familiarisés avec les actuelles priorités d'action du CAH mais indiquent toutefois avoir besoin de plus de temps pour pleinement intégrer l'importance du CAH et pour asseoir les bases d'un système de réduction des risques de catastrophe. L'approche presque universellement adoptée jusqu'à présent a été de préserver et renforcer les éléments fondamentaux de l'actuel CAH. Plutôt que d'abandonner le CAH, les intervenants suggèrent d'exploiter les progrès réalisés à ce jour et de s'appuyer sur les réalisations obtenues⁵.

Il ne s'agit pas là de complaisance : les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CAH ne sont pas jugés satisfaisants. Au contraire, les consultations ont révélé une prise de conscience quant à l'urgence d'une action plus rapide et plus large. Certains expriment par exemple leur frustration face à l'absence d'action des gouvernements et d'autres intervenants, en dépit des informations sur les risques et des connaissances disponibles. Cette situation exige notamment de privilégier davantage la transparence des informations sur les risques, afin de sensibiliser et mobiliser les citoyens autour de la réduction des risques. Le CAH2 peut donc être positionné comme un instrument permettant de combler les lacunes dans les progrès réalisés depuis 2005, et d'encadrer et stimuler la prise en charge des nouveaux problèmes qui se présentent dans tous les pays.

2. Meilleure compréhension des risques

Le CAH2 devrait refléter une meilleure compréhension des risques s'appuyant sur les données et résultats des Bilans mondiaux et du Rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes permettant de faire progresser l'adaptation au changement climatique (SREX) et sur les travaux menés par des scientifiques et spécialistes du monde entier. Parmi les principaux progrès réalisés dans la connaissance des risques figure l'amélioration de la compréhension des risques extensifs, c'est-à-dire des catastrophes très localisées et fréquentes qui sont négligées par les efforts nationaux et internationaux. A l'autre bout du spectre, les effets du changement climatique et l'exposition croissante aux risques attirent de plus en plus l'attention sur les événements à fort impact qui se produisent plus fréquemment. Par ailleurs, la nature transfrontalière des risques est devenue plus évidente, particulièrement au regard des effets que des catastrophes survenant à l'étranger peuvent avoir sur une économie nationale.

De fait, toutes les données montrent que ces facteurs de risque sous-jacents vont se renforcer au cours des prochaines décennies. La réduction des risques de catastrophe demeurera largement illusoire tant que ces facteurs ne seront pas pris en charge. Par exemple, selon les prévisions, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne devrait croître de 298 millions de personnes en 2010 à 596 millions en 2030⁶. Bien que cette croissance démographique constitue une indéniable opportunité économique, elle peut aussi potentiellement créer de nouveaux risques de catastrophe. Parallèlement, la dynamique de risque propre aux milieux urbains doit être examinée de plus près en tenant compte des interdépendances entre les risques. Par exemple, les dégâts subis par les services de production d'énergie peuvent perturber les systèmes de gestion de l'eau et engendrer des répercussions en cascade.

⁴ D'après les données fournies par les pays utilisant des bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes pour rendre compte de leur impact ; Bilan mondial 2013, deuxième version.

⁵ Consultation régionale des Etats arabes sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2).

⁶ Bilan mondial 2013, deuxième version.

Pareillement, la hausse de la demande en matières premières agricoles va soumettre les ressources arables et en eau à des contraintes grandissantes. Par exemple, d'ici 2021, 107 à 120 millions d'hectares de nouvelles terres devraient être affectés à la production agricole en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, la plupart dans des zones qui souffrent déjà de stress hydrique et d'une dégradation des terres⁷.

La prise en charge des risques au-delà de 2015 exige aussi de considérer les changements au sein de la société et d'anticiper l'influence de l'évolution du rôle des femmes, la pression des jeunes en tant qu'acteurs du changement et leurs caractéristiques démographiques, la dynamique des nouvelles structures familiales et collectives qui sous-tendent la résilience, et le rôle des réseaux sociaux dans la diffusion des informations et le renforcement de la responsabilisation⁸. Il existe en outre une nouvelle compréhension de la perception des risques et de la résilience, qui souligne combien il importe de caractériser ces derniers d'une manière accessible aux non-spécialistes. Cela est par exemple possible en décrivant le risque par rapport aux préoccupations quotidiennes des populations, que ce soit en matière de sécurité d'emploi, de logement, de santé, d'éducation ou d'infrastructures.

De même, la pleine compréhension des risques exige de comprendre l'interaction des facteurs naturels ou physiques et des facteurs comportementaux. L'intérêt renouvelé pour la perception des risques et les comportements adoptés face à ces derniers a fait jaillir de nouvelles perspectives sur le rôle des valeurs sociétales et culturelles, de l'expérience personnelle et de la dynamique interpersonnelle et sociétale dans l'action personnelle et collective pour la résilience, la sécurité, l'égalité et la préservation de l'environnement. La compréhension de ces facteurs joue un rôle critique dans l'adaptation sur mesure des campagnes de promotion et des systèmes de gouvernance des risques.

3. Un CAH2 pour les municipalités et les citoyens

La force économique d'un pays repose sur les zones urbaines, qui représentent par ailleurs environ 80 % du PIB mondial. Les zones urbaines sont les pierres angulaires de la croissance économique, de la création d'emplois, de l'innovation et des échanges culturels. La concentration de populations et d'activités économiques dans des zones vulnérables aux aléas naturels peut interrompre les chaînes d'approvisionnement mondiales, réduire la production économique, faire régresser le développement et nuire aux moyens de subsistance des populations affectées.

Des demandes ont été formulées en faveur d'un CAH2 privilégiant la simplicité et reflétant la réalité concrète, tant pour les décideurs locaux que pour les citoyens. Les municipalités et les organisations au sein des collectivités sont en première ligne face aux catastrophes et leurs connaissances jouent un rôle central dans le renforcement de la résilience. Une plus grande prise en compte de leurs perspectives et de leurs compétences est donc critique pour la réduction des risques et le renforcement de la résilience. Le CAH2 peut dès lors être conçu avec ces acteurs locaux pour exécutants premiers.

Baucoup ont demandé une délimitation plus claire des responsabilités aux niveaux central, provincial, départemental et municipal, et le renforcement des processus de décentralisation des responsabilités et ressources vers les municipalités, par le biais d'une amélioration de la réglementation et des mécanismes d'accès aux ressources. Il a également été suggéré de faire davantage appel aux instruments de suivi et de responsabilisation afin de garantir l'application de la loi⁹.

La diversité inhérente des collectivités constitue une ressource à part entière. Les organisations au sein des collectivités innovent déjà et testent des solutions. Pour que ces solutions durent et se généralisent,

⁷ Bilan mondial 2013, deuxième version.

⁸ Suède.

⁹ Plate-forme régionale 2012 du continent américain pour la réduction des risques de catastrophe.

et pour les intégrer au développement, la collaboration entre les collectivités, les municipalités, les gouvernements, les ONG et le secteur privé doit être résolument favorisée.

Les enfants et les jeunes¹⁰ ont été spécialement identifiés comme présentant des besoins spécifiques en termes de sécurité scolaire, d'évaluation des risques centrée sur l'enfance et de communication concernant les risques. Mais le plus important à retenir est que leur formation adéquate à la réduction des risques de catastrophe et leur motivation les conduiront à devenir les leaders et les agents du changement.

Il est critique d'impliquer les citoyens par des actions de promotion et de sensibilisation afin de stimuler la demande sociale et signaler les priorités aux responsables élus. Les rapides progrès des technologies de l'information et de la communication permettent d'impliquer et d'informer les citoyens, et d'établir des liens entre les individus au sein des collectivités ainsi qu'entre ces dernières, à tous les niveaux. Des efforts systématiques visant à développer ces outils, tout en promouvant le rôle actif des médias et en soutenant le rôle de la société civile, promettent d'obtenir des résultats plus rapidement.

4. Opportunités économiques et investissements du secteur privé

Ces prochaines années, des milliers de milliards de dollars de nouveaux investissements privés et publics seront injectés dans les différents secteurs de développement. A l'échelle mondiale, les investissements directs étrangers devraient, selon les prévisions, atteindre 1 800 milliards de dollars américains en 2013 et 1 900 milliards en 2014. En 2011, 46 % de ces investissements sont allés à la production manufacturière et 40 % dans les services, notamment les infrastructures. Environ 777 milliards de dollars américains, soit la moitié des investissements directs étrangers, ont été injectés dans des pays à faibles et moyens revenus¹¹. L'injection ou non de ces milliers de milliards de dollars d'investissements directs étrangers ainsi que des nouveaux investissements nationaux, encore plus importants, dans des zones exposées à des aléas, ainsi que la manière dont les risques de catastrophe résultants seront gérés, seront décisives pour le profil futur des risques de catastrophe.

Le secteur privé occupe une position unique pour influencer l'accumulation des risques, au travers de ses stratégies opérationnelles, par exemple, la gestion des chaînes d'approvisionnement et la planification de la continuité des activités, qui favorisent la durabilité des entreprises et la création de valeur pour les actionnaires. Ces mesures, lorsqu'elles sont déployées en partenariat avec le secteur public, peuvent asseoir la résilience et créer de nouvelles opportunités économiques pour les grandes entreprises mais aussi pour les PME. Le CAH2 devrait refléter les multiples rôles du secteur privé dans la réduction des risques et le renforcement de la résilience et, plus spécifiquement, définir clairement et uniformément l'environnement favorable à ce secteur.

5. Gouvernance et responsabilisation accrues

La nécessité d'une gouvernance appropriée, c'est-à-dire d'un système de normes, d'institutions et d'interactions qui détermine la manière dont les décisions sont prises et mises en œuvre, ressort clairement et à l'unanimité des consultations sur le CAH2 tenues jusqu'ici. Cette question est au cœur des débats depuis Yokohama ; elle a été décrite comme la « pierre angulaire de la réduction des risques de catastrophe » et qualifiée d'essentielle pour le succès des mises en œuvre et résultats futurs. Les gouvernements nationaux assument la responsabilité première de la réduction des risques de catastrophe, même si les systèmes de gouvernance des risques ont besoin d'être renforcés. Les plateformes nationales ont besoin de soutien et leurs fonctions, tout comme leur importance, doivent être

¹⁰ Iles Turques et Caïques, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012).

¹¹ Bilan mondial 2013, deuxième version.

mieux définies¹². Les lacunes et les problèmes identifiés concernent la définition de responsabilités claires pour les acteurs des secteurs publics et privés, et la mise en place de mécanismes de responsabilisation appropriés. Ils portent aussi sur le système de normes, d'institutions et d'interactions qui détermine comment les décisions publiques sont appliquées et comment les investissements privés sont réalisés. Le CAH2 devra fournir des consignes beaucoup plus précises sur la gouvernance de la réduction des risques de catastrophe.

Les dispositions institutionnelles et législatives conçues pour gérer les risques de catastrophe ont largement pris la forme d'organisations et de systèmes centrés sur les catastrophes. Or, ces systèmes n'ont eu, en réalité, qu'une très modeste influence sur les processus de développement. Les politiques et les lois font rarement le lien avec la réalité du développement sur le terrain. Il convient donc de déterminer si les efforts doivent viser à renforcer davantage encore les organisations ou systèmes de gestion des risques de catastrophe ou se concentrer sur les ministères sectoriels ou municipalités en charge de la réglementation et de la promotion du développement. Les approches « globales » de coordination et de facilitation qui appuient les méthodologies intégrées et la généralisation de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement doivent être plus pleinement exploitées¹³.

Plusieurs mécanismes et domaines opérationnels ont été identifiés comme essentiels à l'instauration d'un environnement favorable à une mise en œuvre réussie. La nécessité de faire de la réduction des risques de catastrophe et de la prévention des obligations légales est clairement apparue. Ceci englobe les mécanismes d'alerte précoce, les analyses de risque et l'accès du public aux informations sur les risques. D'autres approches ont encouragé la responsabilisation par la transparence et par l'accès des citoyens aux informations sur les risques, conjointement à des approches inclusives qui impliquent pleinement les citoyens dans la prise de décision, améliorent la prise de décisions fondées sur des faits, développent les moyens, favorisent des systèmes capables de s'adapter à des conditions et informations nouvelles, et permettent le financement et l'apport de ressources pour la réduction des risques de catastrophe.

Il a été massivement préconisé, afin d'évaluer les responsabilités, de concevoir des indicateurs efficaces et axés sur les résultats, par exemple, des objectifs et autres indicateurs aux niveaux mondial, national et local, et de mettre en place des mécanismes pour y parvenir. Certains pays et intervenants ont également évoqué la nécessité pour le CAH2 de régler les problèmes d'encadrement via des normes afin de stimuler davantage encore la responsabilisation. Le suivi des progrès via l'outil HFA Monitor, les mécanismes de révision par des spécialistes et le contrôle régulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CAH2 sont autant de facteurs primordiaux.

6. Exploitation des avantages des approches intégrées

Les gouvernements ont éprouvé des difficultés à intégrer la gestion des risques de catastrophe dans le développement urbain, économique, territorial et social. Or, un développement urbain mal planifié et géré peut par exemple favoriser les inondations. Le déclin des services écosystémiques exacerbe l'ampleur des catastrophes. Les ménages à faibles revenus sont souvent incapables de passer par le marché formel pour accéder à la terre et au logement dans des zones plus sûres. Les villes et régions souffrant de lacunes en termes de gouvernance peuvent soit perdre le contrôle des processus susvisés, soit y contribuer. Le changement climatique ne fait qu'aggraver ces problèmes et impose la prise de mesures visant la limitation des émissions de gaz à effet de serre, de manière à prévenir l'apparition de nouveaux risques, mais aussi l'adaptation aux nouveaux risques climatiques et aux phénomènes extrêmes qui sévissent déjà.

¹² Suède.

¹³ Parlement européen, réunion de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire sur le CAH2.

La réduction des risques de catastrophe a été reconnue comme un facteur de santé et de durabilité économiques¹⁴, et des appels ont été lancés pour concevoir une approche globalisée plaçant la réduction des risques de catastrophe et la gestion des risques climatiques au cœur des efforts de réduction de la pauvreté et de développement durable¹⁵. Beaucoup d'intervenants ont spécifiquement sollicité la création de plans d'action et de stratégies pour la réduction des risques de catastrophe ainsi que l'adaptation et la limitation du changement climatique, dans le cadre de la planification annuelle du développement au sein de chaque pays. La promotion de stratégies nationales de résilience intégrant ces questions a été proposée comme cadre de référence globalisé.

Certains intervenants ont également observé que les approches intégrées génèrent des avantages communs dans les sphères économique et sociale. Cette constatation a suscité le débat quant au rôle catalyseur de telles approches intégrées et généralisées de prise en charge des facteurs de risque sous-jacents¹⁶. La santé, par exemple, est considérée comme fondamentale pour la justice sociale et constitue un facteur déterminant pour le développement socioéconomique des collectivités et des nations. La gestion des risques sanitaires permet aux populations de préserver leurs moyens de subsistance et leur contribution au développement collectif¹⁷. Les objectifs du Millénaire pour le développement 4, 5 et 6 visent directement des objectifs spécifiques en matière de santé publique. La réduction des risques sanitaires contribuera donc à la réalisation des objectifs de développement.

7. Changement climatique

Presque toutes les consultations ont évoqué la nécessité d'intégrer davantage le changement climatique au CAH2. Des mesures concrètes sont requises pour prévenir la création de nouveaux risques et faire de la réduction des gaz à effet de serre une priorité pour la réduction des catastrophes. Il est recommandé que le CAH2 prévoie des approches couvrant à la fois la variabilité climatique et le changement climatique, et prenant en charge les risques majeurs identifiés dans le quatrième Rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et dans le Rapport spécial du GIEC sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes permettant de faire progresser l'adaptation au changement climatique (SREX).

La plupart des parties consultées ont spécifiquement demandé à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les cadres nationaux de gestion des risques de catastrophe, à intégrer la réduction des risques de catastrophe aux stratégies d'adaptation au changement climatique¹⁸, à élaborer des plans d'action communs¹⁹ et à promouvoir des stratégies nationales de résilience tenant compte des problématiques du développement et du risque climatique. Des mécanismes communs de résolution des problèmes mettant en relation les intervenants chargés de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique ont été proposés comme moyens constructifs de renforcement de la résilience²⁰.

Une attention accrue pour les impacts du changement climatique implique aussi la nécessité de concentrer les efforts sur les besoins des petits Etats insulaires en développement, et de concevoir et déployer des stratégies plus avancées de prise en charge des risques de sécheresse en Afrique et dans d'autres régions affectées de façon similaire²¹.

¹⁴ Etats-Unis.

¹⁵ Bangladesh, consultation des municipalités.

¹⁶ Quatrième plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (2013).

¹⁷ Nauru.

¹⁸ Niger.

¹⁹ Fidji.

²⁰ Niger, Vanuatu, consultation des municipalités.

²¹ Iles Cook, Nauru, Nioué, Palaos.

8. Progrès scientifiques et technologiques

La science et les technologies jouent un rôle essentiel dans la réduction des risques de catastrophe, grâce à des programmes visant à prévoir les sécheresses, à détecter les tsunamis, à prévenir les épidémies de maladies infectieuses par la vaccination et à communiquer efficacement autour des risques de catastrophe en vue de renforcer la résilience des collectivités. À terme, la nécessité d'optimiser les interactions entre science, politique et travail sur le terrain pour la réduction des risques de catastrophe offre une opportunité d'apprentissage et d'action de type collaboratif²². La communauté scientifique devrait trouver des moyens plus efficaces et plus rapides pour interagir avec les populations à risque et les décideurs politiques, et leur communiquer ses données et résultats.

Les technologies ont constitué un thème récurrent tout au long des consultations, pour les opportunités intéressantes qu'elles recèlent mais aussi les inquiétudes qu'elles suscitent quant aux risques potentiellement engendrés. Les technologies de pointe, en particulier celles ayant trait à l'énergie, à l'information-communication et aux infrastructures de mobilité désormais si chères à la société, doivent être conçues en tenant compte des risques de catastrophe. Une attention spécifique doit être accordée à l'impact d'éventuelles perturbations de ces systèmes.

Les nouvelles technologies, notamment les médias sociaux, présentent de nouvelles opportunités pour développer les moyens et compétences, pour aider les individus à accéder au flux grandissant d'informations et de connaissances sur la résilience et pour promouvoir le concept de courtage du savoir. Le recours aux technologies de l'information pour développer et diffuser des informations sur la réduction des risques de catastrophe revêtira à l'avenir une extrême importance pour les décideurs et les populations à risque. De plus, le développement de technologies résilientes offre de nouvelles opportunités économiques aux secteurs public et privé dans les domaines de la recherche et du développement.

9. Développer le leadership des femmes

De nombreuses femmes travaillent collectivement pour lutter contre les effets néfastes des catastrophes et contribuer à la résilience en milieu urbain et rural. Cependant, les responsabilités familiales et financières ainsi que l'accès limité aux services de base, au droit de propriété et à un emploi de qualité continuent dans bien des pays à restreindre la participation des femmes et des adolescentes aux processus décisionnels publics, par exemple pour la définition des priorités et l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

Les consultations ont réaffirmé cette problématique et la détermination des femmes à jouer un rôle de leader dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe au niveau local et national. Les actions spécifiques recommandées lors de la Journée internationale de la prévention des catastrophes et des réunions sur le CAH2 visent, entre autres, à reconnaître les contributions potentielles et actuelles des organisations féminines (au sein des collectivités et à d'autres niveaux), à renforcer leurs moyens et leur coordination, et à promouvoir les responsabilités et engagements institutionnels pour une réduction des risques et un développement durable fondés sur l'égalité des sexes.

III. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS À CE JOUR

Les pays et autres intervenants ont clairement indiqué leur souhait de voir perdurer les actuels objectifs stratégiques et priorités d'action du CAH. Les consultations ont mis au jour des inquiétudes manifestes quant à de très urgents problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et ont résolument

²² Parlement européen, réunion de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire sur le CAH2.

réaffirmé le rôle primordial joué par la réduction des risques de catastrophe dans la résolution de ces problèmes. De même, elles ont révélé une certaine frustration quant à la rapidité et l'ampleur de la mise en œuvre du CAH et ont exhorté les gouvernements et d'autres intervenants à redoubler d'efforts afin de tenir leurs précédents engagements.

La synthèse qui suit reprend de façon plus détaillée les problèmes spécifiques soulevés lors de la première année des consultations. Au cours de cet exercice, l'UNISDR a pris note des perspectives globales de divers pays et intervenants concernant différentes thématiques. Dans bien des cas, ces perspectives sont pertinentes pour plusieurs thématiques. En rédigeant cette synthèse, l'UNISDR a cherché à dégager les perspectives communes plutôt que de dresser la liste de toutes les idées. En ressortent plusieurs thèmes récurrents. Il s'agit tout d'abord de l'objectif commun de promotion du leadership par l'engagement des collectivités et l'octroi de moyens suffisants aux municipalités. Il s'agit de la thématique de l'**action locale**. Viennent ensuite une série de questions liées à la disparition des barrières entre les disciplines, les problèmes sectoriels et les mécanismes institutionnels. Il s'agit de la thématique des **approches intégrées**. La troisième et dernière thématique est l'**environnement favorable**, c'est-à-dire celui qui instaure les conditions et incitations favorisant la résilience. Cette thématique englobe toute une série de mesures, notamment des décisions raisonnées en fonction des risques, l'évaluation et l'analyse des risques, la sensibilisation du public, le développement des moyens, la gouvernance, la responsabilisation, le suivi et la gestion des ressources.

1. Action locale

Les premiers engagements de coopération internationale pour la prévention des catastrophes remontent au moins aux années 80 et le rôle primordial de l'action locale dans la réduction des risques de catastrophe n'a pas tardé à être reconnu. Les consultations ont réaffirmé ce point en soulignant constamment la nécessité de doter les municipalités des moyens adéquats, d'impliquer les collectivités et de susciter une responsabilisation vis-à-vis des efforts de construction de la résilience.

Les consultations ont appelé à des liens plus étroits entre municipalités et gouvernements, notamment à l'alignement des politiques nationales sur les besoins locaux²³. Elles ont sollicité la création de directives nationales informant les municipalités des conventions internationales et nationales, et conférant des moyens d'action aux municipalités²⁴. De même, les efforts de décentralisation des responsabilités et des ressources au niveau local ont été mis en exergue, avec une attention particulière pour l'amélioration des réglementations, la mise en place de mécanismes de financement et la promotion de la responsabilisation²⁵.

Certains intervenants ont spécifiquement préconisé une formulation du CAH2 tenant compte des dirigeants locaux, afin de les aider à mieux comprendre l'importance de la réduction des risques de catastrophe, comment déployer des stratégies payantes, et comment développer leurs moyens et exploiter efficacement les ressources existantes. De même, l'habillage visuel du CAH2 devrait avant tout véhiculer l'importance de la réduction des risques de catastrophe, par un message clair et reconnaissable.

Les questions connexes liées à l'implication des collectivités ont aussi été constamment soulignées. L'importance de l'implication des collectivités dans les processus décisionnels et de la construction de partenariats avec les associations au sein des collectivités (notamment les associations de jeunes, de femmes, d'agglomérations informelles, d'agriculteurs, de pasteurs, de pêcheurs, de populations indigènes, de groupes religieux, etc.) a reçu une attention particulière. Des intervenants ont appelé à soutenir davantage le renforcement des moyens et la sensibilisation au CAH2 au niveau local,

²³ Chili, Inde.

²⁴ Consultation des municipalités.

²⁵ Plate-forme régionale 2012 du continent américain pour la réduction des risques de catastrophe.

notamment en poursuivant la formation des collectivités et municipalités, et en leur garantissant l'accès aux outils et connaissances disponibles²⁶. D'autres ont insisté sur l'importance de l'implication des collectivités et de la favorisation de cette participation. Le rôle significatif que peuvent jouer les réseaux sociaux sur Internet dans la mise en relation des populations avec les gouvernements²⁷ et l'implication de ces dernières dans la planification du développement des municipalités a également été relevé.

Les approches inclusives de la réduction des catastrophes ont été encouragées par divers intervenants tout au long des consultations, en insistant particulièrement sur l'autonomisation des femmes et des jeunes dans des rôles de participants et de leaders²⁸. La question de la survie des enfants, de leur bien-être et de leur protection a été soulevée dans de nombreuses consultations²⁹. L'accent a été mis sur la sécurité scolaire, l'éducation et la participation des jeunes et des enfants à des initiatives d'analyse des risques et de renforcement de la résilience.

Le handicap a été identifié comme un problème recevant bien trop peu d'attention, avec pour conséquence d'exposer davantage encore les personnes handicapées et de ne pas tirer parti des compétences uniques que possèdent notamment les personnes physiquement handicapées, les non-voyants et les malentendants. Ce problème a été identifié comme une priorité d'action concertée pour le CAH2³⁰, et la nécessité d'une participation des personnes handicapées aux processus décisionnels de gestion des risques de catastrophe a été soulignée.

Les dimensions socioculturelles de la résilience et de la réduction des risques de catastrophe sont renforcées par la diversité des contributions rendues possibles par l'implication de différents groupes sociaux et par le respect des contextes, patrimoines et savoirs locaux. Ces points ont été réitérés dans toutes les consultations tenues à ce jour. L'importance de l'engagement personnel de chacun dans ses domaines de responsabilités a été souligné. La nécessité urgente de nourrir une culture de la prévention dans les foyers, les collectivités, les institutions et les entreprises³¹ a été réaffirmée. Ceci implique notamment d'accorder davantage d'attention à la compréhension des facteurs influençant la perception du risque et des comportements adoptés face à ceux-ci.

La cohésion sociale et la solidarité sont les fondements de la résilience des collectivités. Les approches multiculturelles jouent un rôle important dans la prise en charge des risques de catastrophe. Il s'agit par exemple de reconnaître les paramètres culturels et sociaux qui sous-tendent la résilience, ainsi que les perspectives, les contributions et les besoins uniques de différents segments de la population. Pour renforcer la résilience, il serait utile de prêter attention à la diversité culturelle et aux transitions démographiques et de reconnaître les influences que le changement démographique exerce sur le risque et la réduction des risques. Il a été recommandé de prendre en compte les connaissances indigènes et traditionnelles, les valeurs culturelles et les systèmes de croyances dans les efforts de sensibilisation du public. Les impacts potentiels des aléas pesant sur le patrimoine culturel (aussi bien tangible qu'intangible, notamment le patrimoine immobilier et les collections des musées) doivent être anticipés, car la valeur universelle de ce dernier est souvent irremplaçable. Le patrimoine joue un rôle important dans la cohésion sociale et le développement durable, particulièrement en temps de crise. Il représente l'identité et la fierté des peuples et doit être proactivement pris en compte dans les opérations de redressement.

²⁶ Italie, Sommet Africités, consultation des municipalités.

²⁷ Croatie, Plate-forme régionale 2012 du continent américain pour la réduction des risques de catastrophe.

²⁸ Fidji, Panama, îles Turques et Caïques, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012).

²⁹ Îles Turques et Caïques, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012).

³⁰ Panama, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012).

³¹ République populaire de Chine.

2. Approches intégrées

La réduction des risques de catastrophe a été reconnue comme un facteur de santé et de durabilité économiques³², et des appels ont été lancés pour concevoir une approche globalisée plaçant la réduction des risques de catastrophe et la gestion des risques climatiques au cœur des efforts de réduction de la pauvreté et de développement durable³³. Des intervenants ont spécifiquement demandé l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe et des risques climatiques dans le programme de développement pour l'après 2015.

L'importance de la coordination et du leadership des ministères sectoriels (par exemple, santé, éducation, infrastructures, agriculture et environnement) pour la réduction des risques de catastrophe au-delà des institutions de défense civile, a été mise en avant. Des intervenants ont demandé l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la prise de décisions en matière de développement, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, y compris le secteur privé³⁴. L'accélération et la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe dans la planification et le déploiement des plans de la réduction de la pauvreté et de développement, en particulier dans les secteurs économiques et productifs, ont été mises en avant.

La nécessité de veiller à intégrer la réduction des risques de catastrophe aux décisions financières et de planification a été identifiée. D'autres ont demandé que la réduction des risques de catastrophe soit spécifiquement prise en compte dans les investissements destinés aux infrastructures publiques, les investissements en capital et les régimes de protection sociale³⁵.

Plusieurs commentaires ont spécialement porté sur les progrès limités concernant la priorité d'action 4 du CAH. Ils dénoncent les causes sous-jacentes des catastrophes, s'intéressant en particulier aux processus de planification, avec une attention spéciale pour le déploiement de mesures liées à l'aménagement du territoire, aux codes de construction, à la gestion agricole et écosystémique, à la gestion de l'eau et au drainage³⁶.

Des consultations ont recommandé que les approches intégrées soient renforcées par des politiques et une législation appropriées et par une stratégie intégrée introduisant directement la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans la planification économique et les activités de niveau sectoriel³⁷. D'autres ont encouragé à renforcer les moyens des intervenants de terrain afin de relier le développement et la réduction des risques de catastrophe, de promouvoir la sensibilisation et de générer une demande sociale pour des approches intégrées.

Presque toutes les consultations ont évoqué la nécessité d'intégrer davantage le changement climatique au CAH2. Pour ce faire, la réduction des gaz à effet de serre doit être considérée comme une priorité dans la prévention des catastrophes. Beaucoup ont spécifiquement sollicité la conception de plans d'action, de stratégies et de cadres de référence³⁸ intégrant à la fois la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. D'autres ont demandé la promotion de stratégies nationales de résilience intégrant les problématiques des risques climatiques et du développement.

La dégradation environnementale, la disparition de la biodiversité et la sensibilisation aux limites des ressources naturelles et aux problématiques environnementales critiques restent considérés comme pressants dans le contexte des approches intégrées du développement. Des consultations ont largement dénoncé la mauvaise gestion de l'environnement, appelant à améliorer les évaluations des

³² Etats-Unis.

³³ Bangladesh, consultation des municipalités.

³⁴ Australie.

³⁵ Quatrième plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (2013).

³⁶ Australie, Bangladesh, Ethiopie, Norvège.

³⁷ Iles Vierges britanniques, Ethiopie, consultation des municipalités.

³⁸ Fidji, Niger.

vulnérabilités sociales et environnementales et à tenir davantage compte des services écosystémiques. D'autres ont noté l'importance de la coopération transfrontalière dans la gestion des bassins hydrographiques, des deltas et des massifs montagneux communs.

De nombreuses consultations ont évoqué l'importance d'une meilleure exploitation des mécanismes de protection sociale comme moyens spécifiques pour cibler les besoins uniques des groupes vivant dans des milieux vulnérables et pour promouvoir l'égalité. Parmi ces moyens, les mesures visant à promouvoir des moyens de subsistance durables, la fourniture des services de base et la prise en charge des problèmes résultant des migrations induites par les catastrophes demandent une attention accrue. Les recommandations connexes ont porté sur la nécessité de renforcer les mécanismes de transfert des risques, notamment les produits d'assurance basés sur les indices climatiques, en particulier dans des régions comme l'Afrique, où ils sont particulièrement peu développés.

Certains intervenants ont souligné que la prévention, la limitation des risques, les moyens d'intervention, le redressement et la réhabilitation ne doivent pas être abordés isolément. L'importance de briser les frontières artificielles entre l'humanitaire et le développement a constamment été soulignée. Des intervenants ont appelé le CAH2 à promouvoir une meilleure coordination des efforts de redressement et de reconstruction, sur base d'approches spécifiques telles que la liaison entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD, Linking of Relief Rehabilitation and Development). Les progrès constants réalisés dans le renforcement des moyens d'intervention, y compris au niveau des collectivités et de certains ministères sectoriels, comme la santé, l'éducation et l'agriculture, devraient également être soutenus et favorisés dans le CAH2.

3. Environnement favorable

3.1 Décisions raisonnées en fonction des risques

Il a été demandé de créer ou de consolider des données fiables et cohérentes sur les risques, d'expliquer leur mode d'utilisation et de nourrir une culture de prise de décision s'appuyant sur ces données. L'amélioration des connaissances sur les risques est essentielle pour renforcer l'intégration de la communauté scientifique au CAH2.

Des consultations ont continué de souligner l'importance des évaluations et analyses des risques, comme bases de la prévention des catastrophes³⁹. La normalisation des approches d'évaluation des risques, la création d'un système d'indicateurs de risque et la certification des analyses de risques ont été identifiées comme prioritaires. La collecte de données sur les catastrophes et le renforcement des moyens de collecte, de gestion et de diffusion des données ont fait l'objet d'une attention soutenue, en particulier l'enregistrement des pertes dues aux catastrophes au niveau national. Parmi les actions spécifiques recommandées lors des consultations tenues à ce jour figurent la mise au point d'évaluations de données démographiques et ventilées selon le sexe sur les risques de catastrophe et les pertes et la définition de responsabilités précises quant à l'application et au contrôle des indicateurs ventilés selon le sexe.

Parallèlement, la comparabilité des données, le partage des données (y compris entre pays pour la gestion des risques transfrontaliers), l'harmonisation des systèmes de gestion de données et l'interopérabilité de différents systèmes sont autant de défis restant à relever après 2015. De même, pour aider à tirer des enseignements systémiques des catastrophes, la réalisation d'audits à l'issue des catastrophes a été vue comme une priorité.

³⁹ Australie, Colombie, Guatemala, Inde, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Suisse, îles Turques et Caïques, Vanuatu, Plate-forme régionale 2012 du continent américain pour la réduction des risques de catastrophe, Forum européen 2012, Disaster Risk Management in the post-2015 International Policy Landscape (UK DRM).

L'alerte précoce continue clairement de préoccuper les pays et les intervenants, qui demandent à renforcer les mécanismes d'alerte précoce et les moyens d'intervention à tous les niveaux, ainsi que la surveillance des catastrophes (y compris des épidémies et maladies). L'attention accordée à l'alerte précoce dans le CAH2 devrait promouvoir les systèmes d'alerte précoce internationaux et sous-régionaux tout en encourageant les approches décentralisées. A également été reconnue la nécessité d'appliquer la science et les technologies à la réduction des risques de catastrophe et d'améliorer les technologies et les équipements.

Les avantages de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe doivent être portés à l'attention des responsables de la planification stratégique et de la finance⁴⁰, en s'appuyant davantage sur l'étude des aspects économiques des catastrophes et l'approche du secteur privé. Plusieurs appels ont été lancés pour la création d'outils d'analyse des coûts et avantages permettant d'étayer les décisions d'allocation des ressources. Les moyens des intervenants travaillant à la réduction des risques de catastrophe au sein des institutions publiques et privées doivent être développés pour la communication avec les personnes chargées de préparer les budgets ou les stratégies politiques, afin de former et convaincre ces dernières.

3.2 Sensibilisation du public

Une approche redynamisée de la sensibilisation du public et de la promotion a été souvent mentionnée comme prioritaire pour le CAH2⁴¹. Il a ainsi été demandé de mieux tenir compte de la manière dont les gens interprètent et ignorent les risques, et réagissent à ceux-ci, dans l'analyse de la sensibilisation, du comportement humain et de la responsabilisation. De même, il a été jugé primordial pour le CAH2 de concevoir de nouvelles politiques promouvant la socialisation de la réduction des risques, laquelle devrait devenir « l'affaire de chacun ». Il a été préconisé d'accorder une attention spéciale aux médias, et de reconnaître leur rôle puissant pour informer les citoyens et pour promouvoir la transparence, ainsi que la responsabilisation aux niveaux des municipalités, des gouvernements et du secteur privé.

La diffusion plus claire et plus cohérente des informations sur les risques de catastrophe, y compris des décisions politiques nationales ayant une incidence sur les processus décisionnels locaux, a été jugée primordiale. Le recours accru aux technologies a été recommandé comme solution. Le CAH2 pourrait comporter un programme plus clair de communication au niveau local⁴², au-delà de l'éducation formelle. Des consultations conduites avec des groupes d'enfants ont révélé l'importance d'approches centrées sur ces derniers et mettant en relation les écoles, les collectivités et les municipalités tout en favorisant la sensibilisation.

3.3 Développement des moyens

Un thème proéminent des consultations a été la demande d'informations et d'outils relatifs aux modalités de la mise en œuvre. En conséquence, de nombreux intervenants ont appelé à accorder davantage d'attention au renforcement des moyens. Ces appels sont allés du meilleur renforcement des moyens à la demande de moyens très spécifiques ciblant les autorités sous-nationales et les municipalités, les parlementaires, les bénévoles formés et les collectivités, ainsi que les personnes vivant dans des conditions précaires. Le renforcement des moyens des municipalités pour établir des partenariats avec les universités, les ONG et le secteur privé a également été sollicité.

Une autre question soulevée a été la nécessité de renforcer les moyens des points focaux du CAH et de mettre sur pied des moyens nationaux pour établir des Plates-formes nationales de réduction des risques de catastrophe, liées à des mécanismes nationaux d'adaptation au changement climatique et de

⁴⁰ Fidji, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012), comité consultatif du CAH2, débat en ligne UNISDR.

⁴¹ Croatie, Finlande, Grèce, Mexique, Plate-forme régionale 2012 du continent américain pour la réduction des risques de catastrophe, Forum européen 2012, consultation des municipalités.

⁴² Inde, Plate-forme régionale 2012 du continent américain sur la réduction des risques de catastrophe, consultations de municipalités, débats en ligne du Réseau mondial d'organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophe, évaluation intermédiaire du CAH.

développement durable. Ces aspects ont été vus comme des moyens importants pour impliquer différents intervenants et faciliter des approches coordonnées⁴³.

Il a également été demandé d'améliorer les moyens de gestion et de mobilisation, notamment par l'identification des donateurs/ressources et des sources, la connaissance des instruments disponibles aux niveaux sous-national, national et international et la formulation de projets⁴⁴.

Plusieurs consultations d'intervenants ont reconnu la nécessité de disposer d'approches plus structurées du renforcement des moyens, notamment par le déploiement de stratégies nationales de formation, qui supposent de concevoir et d'institutionnaliser des mécanismes de renforcement des moyens et de mise en œuvre du CAH au niveau local. L'éducation a un rôle essentiel à jouer à l'avenir. Les méthodologies de réduction des risques de catastrophe doivent faire partie des programmes de formation (au niveau universitaire). Les programmes scolaires et universitaires et les modules de formation professionnelle et gouvernementale ont été identifiés comme moyens spécifiques pour renforcer les moyens⁴⁵.

Beaucoup d'intervenants ont souligné que le CAH2 avait potentiellement un rôle à jouer pour faciliter le courtage du savoir et promouvoir des approches novatrices de l'échange d'informations. Certains ont sollicité la promotion du jumelage entre villes et partenaires étrangers pour renforcer les moyens et le partage des informations. D'autres ont demandé le recours aux nouvelles technologies de l'information pour développer et diffuser des informations sur la réduction des risques de catastrophe et des solutions de réduction des risques auprès des décideurs et des populations à risque. De même, l'importance de la diffusion des découvertes scientifiques et technologiques au niveau local devrait être prise en compte par le CAH2.

3.4 Gouvernance et responsabilisation

La définition de responsabilités et de rôles plus précis et plus clairs a été perçue comme un problème crucial pour le CAH2. La gouvernance⁴⁶ de la réduction des risques de catastrophe a été particulièrement mise en exergue. Les intervenants ont, à l'unisson, demandé à avoir plus de précisions sur la gouvernance, notamment une démarcation claire entre les responsabilités de niveau mondial, régional, national et local dans la réduction des risques de catastrophe⁴⁷. La question de la gouvernance parmi les gouvernements et parmi les institutions nationales a également été réitérée, avec des appels visant à promouvoir la coordination, la collaboration et les approches « globalisées ».

Plusieurs consultations ont sollicité davantage de transparence et un meilleur accès aux informations sur les risques. En particulier, le libre accès des entreprises, des ménages et des citoyens aux informations sur les risques a été jugé fondamental pour la conception et la mise en œuvre de mesures axées sur les risques de catastrophe. Des intervenants ont souligné la nécessité d'améliorer la coordination, l'encadrement et les normes d'échange et d'utilisation des informations sur les risques.

Des plates-formes nationales et régionales sur la réduction des risques de catastrophe ont utilement servi de référence pour la coordination et l'échange d'informations. D'autres travaux sont requis pour déterminer les meilleurs modèles de coordination nationale, par exemple en incluant tous les intervenants concernés ou en intégrant la réduction des risques de catastrophe aux domaines plus vastes de la planification et du développement. Les plates-formes régionales ont permis d'attirer l'attention sur les problèmes transfrontaliers liés aux catastrophes et de renforcer la coopération, notamment en élaborant des plans, des conventions et des approches de niveau régional et en

⁴³ Chili, Finlande, Italie, Malaisie, Suède, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012).

⁴⁴ Chili, Malawi, Maldives, Niger, îles Turques et Caïques, Vanuatu, Plate-forme régionale 2012 du continent américain pour la réduction des risques de catastrophe.

⁴⁵ Burkina Faso, Croatie, Inde, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012).

⁴⁶ Définie comme étant le système de normes, d'institutions et d'interactions qui détermine comment les décisions publiques sont prises et appliquées.

⁴⁷ Forum européen 2012.

promouvant le rôle des organisations intergouvernementales régionales (par exemple, ASEAN, Union africaine ou CEPREDENAC⁴⁸) dans la réduction des risques⁴⁹.

Au niveau mondial, des intervenants ont exprimé le souhait de partager les méthodologies de référence entre pays afin de promouvoir la coopération internationale⁵⁰. Davantage d'efforts sont requis pour informer et guider les institutions nationales sur la coopération mondiale dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe (par exemple, mise en œuvre du CAH et comptes-rendus ou composantes de réduction des risques de catastrophe de la convention de Busan pour l'efficacité de l'aide)⁵¹. Les organisations internationales ont été invitées à soutenir directement, au niveau national, la mise en œuvre d'une réduction intégrée des risques de catastrophe dans les programmes de santé, d'éducation, d'agriculture, d'infrastructures, d'économie, de planification et d'aide humanitaire.

Concernant la coopération mondiale entre les organismes des Nations unies, un nouveau Plan d'action de l'ONU sur la réduction des risques de catastrophe pour la résilience a été décidé lors du Conseil des chefs de secrétariat de l'ONU en avril 2013⁵². Ce plan d'action prévoit des engagements pour une plus grande coordination au sein des équipes nationales des Nations unies, particulièrement dans les travaux menés avec les pays sur les évaluations des risques et le renforcement des autorités nationales de réduction des risques de catastrophe. Il propose également une réflexion à plus long terme, le but étant de mettre les Nations unies en position d'appuyer la mise en œuvre du CAH2.

La coopération régionale a aussi été évoquée lors des consultations. Les organisations intergouvernementales régionales ont été encouragées à élaborer des mesures préventives pour les risques transfrontaliers. Les travaux devraient également porter sur l'appui à la gestion des informations sur les catastrophes, la conception d'études communes et la promotion de dialogues politiques bilatéraux sur les risques et les catastrophes. Plusieurs pays ont appelé à une meilleure coordination et à une plus grande cohérence dans les relations entre les travaux de niveau régional et ceux de niveau mondial en général et entre les Plates-formes régionales et mondiales de réduction des risques de catastrophe en particulier⁵³.

Des intervenants ont soulevé la nécessité de disposer d'une autorité claire, au niveau national, pour renforcer la coopération, la coordination et la communication entre les ministères gouvernementaux et entre les partenaires de mise en œuvre. En effet, la capacité des instances nationales à honorer ce type d'obligations continue de poser problème. D'autres ont noté le rôle que jouaient les plates-formes nationales pour élargir les débats entre les divers intervenants et pour promouvoir la collaboration parmi les partenaires. Les plates-formes nationales doivent considérablement évoluer pour influencer les processus décisionnels et être complétées par des engagements au niveau local⁵⁴. La promotion des partenariats avec les collectivités et la reconnaissance du partenariat entre la société civile et le gouvernement ont été perçues comme des composantes essentielles du CAH2.

Les parlementaires ont été invités à travailler tous ensemble pour exercer leurs fonctions de contrôle, de manière à garantir la gouvernance de la réduction des risques. Ces fonctions consistent, notamment, à promulguer une législation étayant et promouvant des politiques de développement raisonnées en fonction des risques, à faire usage de leur pouvoir de contrôle pour améliorer le suivi officiel de la réduction des risques de catastrophe, à promouvoir la sensibilisation du public et à garantir l'affectation de budgets. Des actions spécifiques ont été mises en avant, par exemple la mise en place de

⁴⁸ Centro de Coordinación para la Prevención de los Desastres Naturales en América Central (Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale).

⁴⁹ Quatrième plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (2013).

⁵⁰ Maldives, Norvège, débat UNISDR en ligne.

⁵¹ Forum européen 2012.

⁵² Conseil des chefs de secrétariat des Nations unies, réunion du printemps 2013.

⁵³ Forum européen, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012).

⁵⁴ République populaire de Chine, Italie, Plate-forme régionale 2012 du continent américain pour la réduction des risques de catastrophe, Comité consultatif du CAH2.

commissions nationales sur la réduction des risques de catastrophe, l'organisation de réunions d'information rassemblant des cadres de haut niveau sur l'importance de la réduction des risques de catastrophe ou la promotion d'approches intégrées de la réduction des risques de catastrophe au sein de leurs parlements respectifs.

Beaucoup de pays ont indiqué que la réglementation et la législation au niveau national pouvaient imposer un cadre de responsabilisation pour la réduction des risques de catastrophe⁵⁵. La législation, par exemple, peut se révéler nécessaire pour décentraliser et conférer des pouvoirs aux municipalités. Parmi les autres domaines portés à l'attention des législateurs figurent les codes de construction, la planification et la gestion des agglomérations et l'évaluation des risques de catastrophe dans le cadre de grands projets de développement.

Il a en outre été préconisé d'harmoniser les lois nouvelles traitant des risques de catastrophe avec les cadres législatifs préexistants dans d'autres secteurs (par exemple les ressources en eau, l'agriculture et l'énergie), ainsi que les nouveaux cadres relatifs au changement climatique, qui ont une incidence directe sur le mode de gestion des risques de catastrophe. Il a été proposé d'examiner les lois liées aux catastrophes en vue de déceler les lacunes et de préciser la définition des responsabilités. Parallèlement, il peut être utile d'employer des mécanismes d'incitation afin d'accélérer la mise en œuvre et l'application effective de la législation⁵⁶.

La responsabilisation doit s'appuyer sur des objectifs et des indicateurs, tout comme les mécanismes de surveillance, de manière à mesurer l'impact des interventions menées pour la réduction des risques de catastrophe. De nombreuses techniques distinctes de promotion de la responsabilisation ont été discutées. A cette occasion, d'autres questions ont été abordées, comme le rôle des instruments normatifs, l'intérêt d'un encadrement sous forme de normes minimales et l'adaptabilité des approches fondées sur des principes et susceptibles d'être définies en fonction des lois et politiques nationales.

Il a été massivement appelé à définir des objectifs, des résultats à atteindre et des indicateurs⁵⁷, le but ultime étant de disposer de mesures concrètes pour réduire le coût humain et économique des catastrophes. Plusieurs recommandations spécifiques d'objectifs et d'indicateurs sont ressorties des consultations, par exemple : registres nationaux des risques et bases de données nationales publiques sur les pertes dans chaque pays, réduction des risques dans l'ensemble du parc immobilier dans une proportion déterminée (par exemple, 50 %), stabilisation ou réduction des seuils de pauvreté absolue observés pour les années où une catastrophe est survenue, et mesures promulguées au niveau des collectivités pour traiter spécifiquement les chocs limités à moyens. D'autres ont aussi proposé d'intégrer des objectifs sectoriels spécifiques, par exemple un nombre déterminé d'écoles et d'hôpitaux dont la sécurisation est « certifiée ».

Les consultations ont révélé qu'il fallait poursuivre les travaux pour déterminer des objectifs et indicateurs appropriés aux niveaux mondial, régional, national et local. Les travaux relatifs aux risques de catastrophe et aux objectifs de résilience devront tenir compte du programme de développement pour l'après 2015 et des objectifs de développement durable post-Rio+20 et y faire référence.

Des pays et des intervenants ont relevé la nécessité pour le CAH2 de se pencher sur les questions de l'encadrement et des normes. Un cadre commun d'évaluation des moyens gouvernementaux⁵⁸ a été sollicité et le rôle des normes mondiales existantes de gestion des risques devrait également être pris en compte par le CAH2. D'autres ont débattu de l'emploi de principes basés sur des éléments existants de

⁵⁵ Anguilla, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012), Plate-forme régionale 2012 du continent américain sur la réduction des risques de catastrophe, évaluation intermédiaire du CAH.

⁵⁶ Débats UNISDR en ligne, conférence du Réseau mondial d'organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophe, évaluation intermédiaire du CAH.

⁵⁷ Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012), Oxfam.

⁵⁸ Ethiopie.

l'actuel Cadre d'action de Hyogo pour l'élaboration du CAH2⁵⁹. L'emploi de principes devrait permettre une adaptation aux spécificités et évolutions nationales.

Un rôle majeur a été identifié pour la coopération internationale⁶⁰, en particulier les organisations d'aide bilatérales et multilatérales et les ONG, ne serait-ce que pour soutenir, au niveau national, des mécanismes de mise en œuvre de programmes humanitaires, environnementaux, de réduction des risques de catastrophe et de développement qui soient intégrés et davantage flexibles. Les donateurs ont été invités à identifier, au sein de leurs propres institutions, tous les domaines où ils pouvaient intégrer la réduction des risques de catastrophe à leur système de financement du développement, par exemple en incluant des critères de réduction des risques de catastrophe dans les directives de financement et en formulant des instructions politiques précises pour mettre leurs efforts de réduction des risques de catastrophe en relation avec les programmes de réduction de la pauvreté et de développement durable.

3.5 Suivi

Plusieurs pays ont émis le souhait d'améliorer les systèmes de suivi dans le cadre du CAH2⁶¹. Ils ont sollicité, pour ce faire, l'élaboration d'un système d'évaluation fondé sur des audits des données historiques nationales sur les catastrophes. La nécessité d'identifier des facteurs de progrès propres aux pays, des actions prioritaires et des moyens de vérification reflétant les différents moyens a également été notée. Plusieurs pays se sont dits intéressés par un suivi et une évaluation partagés des résultats de la mise en œuvre, par exemple via des révisions par des spécialistes.

Le suivi au niveau local a également été évoqué. Un système d'auto-audit et de révision par des spécialistes fondé sur l'actuel outil d'auto-évaluation des municipalités pourrait jeter les bases d'un outil de mesure. Un suivi indépendant prenant pour point de départ les situations des différents pays en 2015, doté d'indicateurs mesurables au niveau local et d'indicateurs ventilés (selon le sexe, l'âge, le handicap et l'origine ethnique) a été proposé, conjointement avec un suivi permanent via un outil HFA Monitor amélioré.

3.6 Ressources

Presque tous les intervenants ont souligné la nécessité de disposer de sources de financement et de ressources plus fiables. Beaucoup ont proposé d'accorder davantage de place à la réduction des risques de catastrophe dans les allocations budgétaires dans le respect des principes de gestion des dépenses publiques et de définir des stratégies nationales de financement à l'appui de tous les mécanismes financiers disponibles⁶². Les intervenants ont indiqué que les avantages de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe doivent être portés à l'attention des responsables de la planification stratégique et de la finance, en s'appuyant davantage sur l'étude des aspects économiques des catastrophes et sur l'importance des flux d'investissements et des pratiques commerciales du secteur privé. Plusieurs d'entre eux ont sollicité la création d'outils d'analyse des coûts et avantages permettant d'étayer les décisions d'allocation des ressources.

Dans bien des cas, des ressources sont déjà disponibles via des réaffectations de budget ou la redéfinition des priorités, pour maximiser les avantages communs au travers de programmes dans d'autres secteurs. La liaison avec les investissements en cours peut aussi faire partie de l'exercice d'identification des ressources et soutenir la réduction des risques de catastrophe et la résilience, et une telle approche devrait aussi être intégrée dans le CAH2. Les exemples sont nombreux, comme la planification urbaine et régionale, le zonage des terres, les réglementations et normes de construction,

⁵⁹ Comité consultatif du CAH2.

⁶⁰ République dominicaine, Inde, évaluation intermédiaire du CAH.

⁶¹ Bahreïn, Colombie, Inde, Trinité-et-Tobago, Forum européen 2012, débat UNISDR en ligne, consultation des municipalités.

⁶² Consultation régionale des Etats arabes sur la réduction des risques de catastrophe post-2015 (CAH2), Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012), Plate-forme régionale 2012 du continent américain sur la réduction des risques de catastrophe, évaluation intermédiaire du CAH.

les programmes scolaires et les campagnes d'information publique, où les moyens financiers et les appuis peuvent être mis au profit de la réduction des risques de catastrophe et de la construction de la résilience. Tout aussi primordiaux sont les ressources et investissements consacrés par le secteur privé (par exemple, secteur de l'assurance ou du crédit hypothécaire) à la réduction des risques. Le renforcement de la collaboration et des partenariats entre secteurs public et privé en matière d'analyse des risques, de gestion des risques de catastrophe et de transfert des risques va de pair avec le renforcement des ressources et des moyens de financement disponibles pour la réduction des risques de catastrophe.

Plusieurs consultations ont mentionné des mécanismes financiers spécifiques, comme la création d'une fenêtre de financement dédiée à la réduction des risques de catastrophe, et ont généralement appelé à raffermir l'engagement politique mondial, invitant à investir davantage de ressources et à faire de la prévention et de la limitation des catastrophes une cause d'intérêt public mondiale. D'autres appels spécifiques ont porté sur la création d'un consortium d'aide internationale pour les pays en développement, la simplification des procédures de libération de fonds, l'application des engagements pris au Forum de Busan pour l'efficacité de l'aide et la promotion des fonds climatiques aux fins de la réduction des risques de catastrophe.

Beaucoup d'intervenants ont souligné la nécessité d'injecter spécifiquement des ressources dans l'appui aux collectivités, aux ONG et aux municipalités⁶³. En particulier, la collaboration effective des municipalités avec la société civile et la prise en compte au niveau local de la réduction des risques de catastrophe par le secteur privé et les collectivités ont été perçus comme une approche à promouvoir dans le CAH2⁶⁴. D'autres formes de financement accru pour l'action locale ont été proposées, notamment les systèmes de subventions budgétaires et les allocations budgétaires aux institutions locales, la conception de stratégies financières, les initiatives et partenariats de niveau local et l'accès aux fonds d'affectation spéciale et aux ressources techniques propres à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation au changement climatique.

IV. LA VOIE À SUIVRE : LE PROCESSUS DE CONSULTATION POUR LE CAH2

La première phase des consultations a confirmé l'intérêt et la nécessité d'un instrument pour la réduction des risques de catastrophe post-2015, soit d'un CAH2. La quatrième session de la Plate-forme mondiale, prévue du 19 au 23 mai 2013 à Genève, sera la prochaine grande étape des consultations sur le CAH2.

La Plate-forme mondiale constituera le plus grand rassemblement d'intervenants sur la question avant la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe de 2015. Par conséquent, de nombreuses sessions ont été organisées afin de stimuler les débats au sein des groupes d'intérêt et entre les groupes d'intérêt. En particulier, la journée de consultation des intervenants prévue le 20 mai et les séances plénières informelles des 21 et 22 mai sont consacrées au CAH2. Ce rapport de synthèse est conçu pour éclairer ces séances et aider les intervenants à se préparer en vue des prochaines étapes du CAH2.

Après la Plate-forme mondiale, les consultations entreront dans leur seconde phase. Une version préliminaire du CAH sera élaborée à partir des débats tenus lors de la Plate-forme mondiale, qui servira de référence pour la deuxième série de consultations étalées sur les 18 mois suivants.

Il y aura, entre la Plate-forme mondiale et la Conférence mondiale de 2015, plusieurs manifestations et réunions consacrées au CAH2 (grandes ou petites, techniques ou générales, multipartites et

⁶³ Burkina Faso, Fidji, Maldives, îles Turques et Caïques, Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2012), conférence du Réseau mondial d'organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophe.

⁶⁴ Conférence du Réseau mondial d'organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophe.

monopartites, locales, nationales, régionales et internationales). Par exemple, le nouveau cycle de plates-formes régionales prévu en 2014 constituera une composante essentielle de la seconde phase des consultations, puisque ces plates-formes régionales se pencheront sur le contenu du CAH2. Le calendrier du CAH2, ainsi que sa mise en œuvre et son évaluation, seront aussi discutés lors des plates-formes régionales. Les conseils techniques spécialisés des différents partenaires seront les bienvenus.

Des pays organisent des manifestations spéciales pour contribuer aux consultations mondiales sur certains composants spécifiques et seront de nouveau consultés d'ici 2015. Des liens seront établis avec les débats internationaux sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Des dossiers de travail sur des points spécifiques sont à disposition pour éclairer l'élaboration du CAH2. Le Comité consultatif dédié au cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) continuera d'émettre des notes d'orientation pour les consultations⁶⁵.

Le site Internet <http://www.preventionweb.net/posthfa/> communiquera et supervisera les manifestations et forums, publiera les résultats et fera fonction de point central interactif pour les rapports, l'encadrement et la planification.

Le CAH2 devra être soumis pour examen et adoption à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra au Japon au début de l'année 2015. En 2015, le Secrétaire général des Nations unies présentera un rapport sur la Conférence mondiale à l'Assemblée générale des Nations unies, avec une recommandation pour validation du CAH2. L'Assemblée générale des Nations unies devrait valider le CAH2 pour adoption.

⁶⁵ <http://www.preventionweb.net/posthfa/documents/Advisory-Group.pdf>

**ANNEXE 1 : Pays et territoires ayant participé aux consultations sur le CAH2 via l'outil HFA
Monitor**

(au moment de la publication)

AFGHANISTAN
ALGERIE
ALLEMAGNE
ANGUILLA
ARGENTINE
ARMENIE
AUSTRALIE
BAHREÏN
BANGLADESH
BARBADE
BELARUS
BULGARIE
BURKINA FASO
CAMBODGE
CANADA
CHILI
CHINE (REPUBLIQUE POPULAIRE DE)
COLOMBIE
COMORES
COREE (REPUBLIQUE DE)
CROATIE
CUBA
DJIBOUTI
EQUATEUR
EGYPTE
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ETHOPIE
FIDJI
FINLANDE
FRANCE
GAMBIE
GEORGIE
GHANA
GRECE
GRENAD
GUATEMALA
HONGRIE
ILES COOK
ILES MARSHALL
ILE MAURICE
ILES SALOMON
ILES TURQUES ET CAIQUES
ILES VIERGES BRITANNIQUES
INDE
INDONESIE
IRAN
ITALIE
JAPON

JORDANIE
KAZAKHSTAN
KENYA
KIRIBATI
LIBAN
LESOTHO
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
MALAWI
MALAISIE
MALDIVES
MAROC
MAURITANIE
MEXIQUE
MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
MONACO
MYANMAR
NAURU
NOUVELLE-ZELANDE
NIGER
NIOUÉ
NORVEGE
OUGANDA
PAKISTAN
PALAOS
PALESTINE (ETAT DE)
PANAMA
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
PAYS-BAS
PEROU
POLOGNE
PORTUGAL
REPUBLIQUE DOMINICAINE
REPUBLIQUE TCHEQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
RWANDA
SAINT-KITTS-ET-NEVIS
SAMOA
SENEGAL
SERBIE
SLOVENIE
SRI LANKA
SUEDE
SUISSE
TANZANIE (REPUBLIQUE-UNIE DE)
TOGO
TONGA
TRINITE-ET-TOBAGO
TURQUIE
TUVALU
URUGUAY
VANUATU
YEMEN

ANNEXE 2 : LISTE DES CONSULTATIONS SUR LE CAH2⁶⁶

CONSULTATIONS MONDIALES

Débat en ligne UNISDR : Enjeux et priorités essentielles pour la prise en charge des risques urbains et la gouvernance locale pour la résilience face aux catastrophes (Critical Issues and Priorities Needed to Address Urban Risks and Local Governance for Disaster Resilience), 22 mars - 5 avril 2013.

Débat en ligne UNISDR : vers un cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR Online dialogue: Towards a Post-2015 Framework for Disaster Risk Reduction (HFA 2)), 27 août - 7 décembre 2012

Consultation thématique mondiale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) et programme de développement pour l'après-2015 (Global Thematic Consultation on Post-2015 Framework for Disaster Risk Reduction (HFA 2) and Post-2015 Development Agenda), 19-20 février 2013, Indonésie.

Conférence internationale de haut niveau sur les catastrophes naturelles de grande ampleur – Vers la construction de sociétés résilientes (High-Level International Conference on Large-Scale Natural Disasters - Towards Building Resilient Societies), 3-4 juillet 2012, Japon.

Gestion des risques de catastrophe dans le paysage politique international après 2015 (Disaster Risk Management In The Post-2015 International Policy Landscape - UK DRM), 3 juillet 2012, Royaume-Uni.

Réunion de haut niveau des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience à l'UNESCO (UN High Level Retreat on Disaster Risk Reduction and Resilience), 19-20 novembre 2012, Paris.

Réunion du Groupe de dirigeants du Comité de haut niveau sur les programmes pour la réduction des risques de catastrophes et la résilience au PAM (HLCP Senior Managers Group for Disaster Risk Reduction and Resilience Meeting), 5 février 2013, Rome.

CONSULTATIONS REGIONALES

Afrique

Quatrième plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (Fourth Africa Regional Platform for Disaster Risk Reduction), 13-15 février 2013, République-Unie de Tanzanie.

Consultation sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH) avec des villes africaines au Sommet Africités 2012 (Post-2015 Framework for Disaster Risk Reduction (HFA 2) Consultation with African Cities at Africities Summit 2012), 5-6 décembre 2012, Sénégal.

Plate-forme centrafricaine de réduction des risques (Central Africa Disaster Risk Reduction Platform), 2-3 octobre 2012, Cameroun.

Plate-forme sous-régionale de réduction des risques pour l'Afrique centrale (Sub-Regional Disaster Risk Reduction Platform for Central Africa), 2-5 octobre 2012, Cameroun.

Consultations sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) dans le cadre du 32e Forum sur les perspectives climatiques pour la Corne de l'Afrique (Post-2015 Framework For Disaster Risk Reduction (HFA2) Consultations During The Thirty-Second Climate Outlook Forum for the Greater Horn of Africa), 29-31 août 2012, République-Unie de Tanzanie.

Seizième Forum régional africain sur les perspectives climatiques (Sixteenth southern Africa Regional Climate Outlook Forum), 23-24 août 2012, Zimbabwe.

⁶⁶ Cette liste repose sur les informations mises à disposition de l'UNISDR au moment de la publication. Tous les rapports sont publiés via la page <http://www.preventionweb.net/posthfa/outcome-documents>, qui est régulièrement mise à jour.

Asie et Pacifique

Dixième réunion du Comité consultatif régional du Centre asiatique de gestion des catastrophes (Tenth meeting of the Regional Consultative Committee of Asian Disaster Management Centre), 25-27 mars 2013, Mongolie.

Réunion consultative régionale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) pour les pays d'Asie centrale et du sud du Caucase (Regional Consultative Meeting on Post-2015 Framework For Disaster Risk Reduction (HFA 2) for the countries of Central Asia and South Caucasus), 14 mars 2013, Kazakhstan.

Atelier sous-régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement post-2015 en Asie du Sud (Sub-regional workshop on MDGs and Post-2015 Development Agenda for South Asia, 08 - 10 Jan. 2013, Bangladesh), 8-10 janvier, Bangladesh.

Consultation régionale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) (Regional consultation on post-2015 Framework for Disaster Risk Reduction), janvier 2013, Japon.

Réunion régionale Asie-Pacifique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (Asia-Pacific Regional Meeting on The Implementation of the Istanbul Programme of Action), 17-19 décembre 2012, Cambodge.

Atelier sous-régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement et programme de développement post-2015 pour l'Asie du Sud-Est (Sub-regional Workshop on MDGs and Post-2015 Development Agenda for South East Asia), 21-23 novembre 2012, Thaïlande.

Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (Fifth Asian Ministerial Conference on Disaster Risk Reduction 2012), 22-25 octobre 2012, Indonésie.

Plate-forme du Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe (Pacific Platform for Disaster Risk Management 2012), 17-21 septembre 2012, Nouvelle-Calédonie.

Consultation sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) (Post-2015 Framework For Disaster Risk Reduction) au Deuxième forum de développement des moyens et de la législation pour la généralisation de la réduction des risques de catastrophe dans le développement (Forum On Developing Capacity And Legislation To Mainstream Disaster Risk Reduction into Development), 17 mai 2012, République de Corée.

Consultation sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) (Consultation on Post-2015 Framework For Disaster Risk Reduction (HFA2)) avec le Partenariat asiatique SIPC (ISDR Asia Partnership), 11 avril 2012, Indonésie.

Première réunion du partenariat asiatique de l'UNISDR (First meeting of ISDR Asia Partnership in 2013), 17-19 avril 2013, Thaïlande.

Etats arabes

Première conférence des Etats arabes sur la réduction des risques de catastrophe (First Arab Conference on Disaster Risk Reduction), 19-21 mars 2013, Aqaba, Jordanie.

Europe

Consolidation de la résilience face aux catastrophes en milieu urbain – Analyse de risque multi-aléa en environnement urbain (Increasing disaster resilience in urban settings - Multi-hazard Risk Assessment In Urban Environment), 15-19 octobre 2012, Portugal.

Troisième réunion du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe (Third meeting of the European Forum for Disaster Risk Reduction), 1-3 octobre 2012, Croatie.

Petit-déjeuner des Commissaires (Inter-Commissioners breakfast) (organisé par la Commissaire européenne chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la gestion des crises, Kristalina Georgieva)

à la Commission européenne sur un plan d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2), 10 avril 2013, Bruxelles, Belgique.

Petit-déjeuner d'information (Breakfast briefing) (organisé par la parlementaire Elisabetta Gardini) au Parlement européen, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) sur un plan d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2), 27 mars 2013, Bruxelles, Belgique.

Continent américain

Consultation sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) (Post-2015 Framework For Disaster Risk Reduction) à la Septième conférence caribéenne annuelle sur la gestion globale des risques (7th Annual Caribbean Conference On Comprehensive Disaster Management), 3 décembre 2012 - 7 janvier 2013, Jamaïque.

Plate-forme régionale 2012 du continent américain pour la gestion des risques de catastrophe (Regional Platform For Disaster Risk Reduction In The Americas), 26-28 novembre 2012, Chili.

CONSULTATIONS NATIONALES

Afrique

Burundi, 21-25 janvier 2013.

Comores, 30 mars 2013.

Gabon, 30 avril 2013.

Nigeria, 23 avril 2013.

Ouganda, 16 avril 2013.

Asie et Pacifique

Afghanistan, 16-17 mars 2013.

Bangladesh, 24 décembre 2012 - 19 février 2013.

Cambodge, 21 février 2013.

Iles Cook, 16 août 2012.

Fidji, 1-31 août 2012.

Inde, 30 octobre - 29 novembre 2012.

Japon, novembre 2012 - février 2013.

Kiribati, 23 juillet – 1^{er} août 2012

République de Corée, 14 décembre 2012.

Iles Marshall, 2-10 août 2012

Etats fédérés de Micronésie, 23-29 juillet 2012.

Nauru, 13-21 août 2012.

Népal, 17 février 2013

Nioué, 18 juin - 1 juillet 2012.

Pakistan, 5 mars – 15 avril 2013

Palaos, 18-27 juin 2012.

Philippines, 13-20 mars 2013

Samoa, 20-31 août 2012.

Iles Salomon, 3-10 août 2012.

Sri Lanka, 1-2 mars 2013.

Tonga, 1-31 août 2012.

Tuvalu, 9-20 août 2012

Vanuatu, 2-23 juillet 2012

Vietnam, 7 septembre 2012.

Etats arabes

Algérie, 17 février 2013

Liban, 4 juin 2012

Europe

Suède, 14 -15 novembre 2012.

CONSULTATIONS LOCALES

Consultation locale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) au Pakistan (Post-2015 Framework for Disaster Risk Reduction (HFA2) Local and Community Consultations in Pakistan), 4 février – 15 avril 2013, Pakistan.

Consultation locale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) avec des villes africaines au Sommet Africités 2012 (Post-2015 Framework for Disaster Risk Reduction (HFA 2) Local Consultation with African Cities at Africities Summit 2012), 5-6 décembre 2012, Sénégal.

Consultation locale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) en Inde (Post-2015 Framework For Disaster Risk Reduction (HFA 2) Local Consultation in India), 30 octobre - 29 novembre 2012, Inde.

Consultation locale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) avec les Etats arabes (Post-2015 Framework For Disaster Risk Reduction (HFA 2) Local Consultation With Arab States), 16-19 octobre 2012, Égypte.

Consolidation de la résilience face aux catastrophes en milieu urbain – Analyse de risque multi-aléa en environnement urbain (Increasing Disaster Resilience In Urban Settings - Multi-Hazard Risk Assessment In Urban Environment), 15-19 octobre 2012, Portugal.

CONSULTATIONS D'INTERVENANTS

Faire de la résilience une réalité – Réseau mondial d'organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophe (Making Resilience a Reality – Global Network of Civil Society Organizations for Disaster Reduction (GNDR)), 20-21 mars 2013, Pays-Bas.

Première réunion du Comité consultatif asiatique de parlementaires (First meeting of Asian advisory group of parliamentarians), 18-20 mars 2013, République de Corée.

Consultation d'alliance ACT pour la région Asie-Pacifique (ACT Alliance consultation for Asia Pacific), 5-9 décembre 2012, Thaïlande.

Consultations d'intervenants (groupes de 10 intervenants) à la Cinquième conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (Fifth Asian Ministerial Conference on disaster risk reduction), 22-25 octobre. 2012, Indonésie.

Consultation des municipalités sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2) (Post-2015 Framework For Disaster Risk Reduction Mayors' And Local Governments' Consultation), 14 mai 2012, Allemagne.

CONSULTATIONS THEMATIQUES

Quatrième réunion du Groupe d'experts sur le séisme de Tōhoku au Japon (Fourth Expert Group Meeting on the Great East Japan Earthquake), 21 janvier 2013, Japon.

Forum international sur le redressement (International Recovery Forum), 22 janvier 2013, Japon.

Réduction des risques de catastrophe et éducation (Disaster Risk Reduction and Education), 13-14 décembre 2012, France.

Réunion thématique spéciale sur les catastrophes liées à l'eau du Secrétaire général de l'ONU (UN Secretary-General's Special Event on Water and Disasters), 5-6 mars 2013, New York.



9-11, rue de Varembe
CH-1202, Genève
Suisse

www.unisdr.org